



Commune de
CRECHES - SUR - SAONE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1c. Plan de zonage
1/2500e - Sud

PROJET

Vo pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.	Elaboration P.L.U. prescrite le :	30 mars 2018
Le Maire :	PL.U. arrêté le :	
	Arrêté d'enquête publique du :	
	Enquête publique du :	
Propriété conforme :	PL.U. approuvé le :	
Le Maire :		



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

- Zones du PLU en projet (lettrage noir) :**
- U - Zone urbaine mixte de densité moyenne
 - Ua - Secteur urbain dense - noyaux historiques
 - Ub - Secteur urbain à dominante d'habitat individuel
 - Uj - Secteur de jardins, parcs ou vergers
 - Up - Secteur d'équipements publics, socio-culturels et sportifs
 - Ux - Zone d'activité à vocation industrielle ou artisanale
 - Uxa - Secteur autoroutier (aire des Sablons)
 - 2AUX - Zone à urbaniser à long terme (vocation artisanale, industrielle de compétence communautaire - M&A)
 - A - Zone agricole
 - Aa - Secteur destiné à l'extension d'une activité existante, (STECAL)
 - An - Secteur agricole strict (enjeux protection AOC, paysage, continuités écologiques, risques)
 - N - Zone naturelle
- Prescriptions :**
- Élément protégé de la trame verte (bosquets et masses végétales <4ha)
 - EBC - Espace Boisé Classé
 - ER - Emplacement Réservé
 - Bande de danger - gaz
 - Zone inondable (PPRI) - zone rouge
 - Zone inondable (PPRI) - zone bleue
 - OAP-A - Secteur à aménager soumis à Orientations, d'Aménagement et de Programmation
 - Zhum - Élément protégé de la trame bleue (zone humide)
 - ITT - Zones de bruit des infrastructures de transports terrestres bruyantes
 - Élément protégé de la trame verte (haie - alignement)
 - Élément protégé de la trame bleue (ripisylve)
 - Canalisation de gaz (généralisant des bandes de dangers)
 - Linéaire commercial à protéger des changements de destination
 - Élément patrimonial historique, paysager ou culturel à protéger

